

# Relevé de décisions suite à la réunion du conseil communautaire du 6 avril 2023

Le jeudi 6 avril 2023 à 18h00, le conseil communautaire, dûment convoqué le 31 mars par Monsieur Driss NAJI, Président de la communauté de communes, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Gineys-en-Coiron sous la présidence de Monsieur Driss NAJI, Président.

**Étaient présents :** Joël ARSAC, Isabelle BERNARD, Pierre-Henri CHANAL, Stéphane CHAUSSE, Sabine COMBAZ, Jean-Luc COUVERT, Joël CROS, Jean-François CROZIER, Sylvie DUBOIS, Agnès DUDAL, Joseph FALLOT, Yannick GUENARD, Guillaume JOUVE, Antoine LAINE, Dominique LAVILLE, Didier LOYRION, Fanny MALIS, Didier MEHL, Driss NAJI, Patrick ROTGER, Benoît VIDAL.

**Pouvoirs :** de Yann BILANCETTI à Didier MEHL, de Roxane DUSSOL à Joseph FALLOT, de Marie FARGIER à Stéphane CHAUSSE, de Gilbert MARCON à Agnès DUDAL, de Claude MONCOMBLE à Antoine LAINE, de Florian MORGE à Sylvie DUBOIS.

**Excusés :** Isabelle CROS, Patricia EYRAUD, Michelle GILLY, Chantal GORIAINOFF, Karine TAULEMESSE.

**Absent :**

Jean-François CROZIER est élu secrétaire de séance.

M. Benoît VIDAL n'a pas pris part au vote pour la délibération n° 2023-25 (Attribution d'une subvention à l'Institut Olivier de Serres).

Mme Sylvie DUBOIS n'a pas pris part au vote pour la délibération n° 2023-37 (Adhésion à la MDEF pour 2023)

**Affichage :** 07/04/2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité des membres présents les délibérations suivantes :

- 2023-16 Fixation des taux de fiscalité directe pour 2023
- 2023-17 Fixation du produit de la taxe GEMAPI
- 2023-18 Fixation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2023
- 2023-19 Fixation du tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023
- 2023-20 Vote du budget primitif « 2023 » pour le budget général
- 2023-21 Vote du budget primitif « 2023 » pour le budget annexe « SPANC »
- 2023-22 Instauration d'un coefficient multiplicateur de la TASCOM pour 2024
- 2023-23 à 33 Attribution des subventions aux associations dans le cadre du RBF

Nom de l'association	Type de subvention	Montant voté
2023-23 Foyer Rural de Lussas	Fonctionnement	2 500 €
2023-24 Association Service de Remplacement Du Coiron au Pays de Berg	Fonctionnement	3 000 €
2023-25 Institut Olivier de Serres	Fonctionnement	600 €
2023-26 Banque Alimentaire Drôme Ardèche	Fonctionnement	530 €
2023-27 Association 7even'Co Festival ("7even'Co Festival" des 16 et 17 septembre à Saint Germain)	Evènementiel	500 €
2023-28 Association "Sport Nature Saint Jean" (premier « Trail de Juliau » le 24 avril à Saint-Jean)	Evènementiel	250 €
2023-29 Association "Foire et Concours » (28ème chapitre du Picodon AOP le 8 avril à Montfleury)	Evènementiel	200 €

2023-30 Association des joueurs de foot sapeurs-pompiers de l'Ardèche (championnat de France les 18, 19 et 20 mai à St-Jean, le Teil et Rochemaure)	Evènementiel	<b>1 000 €</b>
2023-31 Association Avenir Sportif Sud Ardèche Football (match caritatif « On ELA pour Yohan » du 17 juin à Ruoms)	Evènementiel	<b>500 €</b>
2023-32 Association "Culture en fait » (Festival d'une Cour à l'Autre des 13 et 14 mai et du 7 octobre)	Evènementiel	<b>900 €</b>
2023-33 Association "Patrimoine et Environnement en Ibie » (achat d'un panneau mémoriel)	Equipement	<b>300 €</b>

- 2023-34 Adhésion au groupement de commandes « audit énergétique » porté par le SDE 07
- 2023-35 Approbation du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement de la crèche
- 2023-37 Adhésion à la MDEF pour 2023
- 2023-38 Adhésion à l'ALEC 07 et validation de la convention « SPPEH » pour 2023
- 2023-39 Autorisation du Président à signer la charte partenariale « Agir contre l'habitat indigne et non décent dans le Département de l'Ardèche »
- 2023-40 Validation du programme d'actions et du plan de financement du second plan pastoral territorial
- 2023-41 Approbation de la convention « Vallée de l'Ibie » pour 2023
- 2023-42 Approbation de la convention annuelle « 2023 » avec l'Office de Tourisme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a adopté à la majorité (26 pour et 1 abstention) la délibération suivante :

- 2023-36 Acquisition du bâtiment-relais de la CCI sur la zone de Sausse à St-Jean-le-Centenier

Driss NAJI  
Président

